

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 septembre 2011 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES:**

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc et Lise Paquette

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Nicolas Léonard, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire: M. Sorin Sterescu

**COMMISSAIRES ABSENTES :**

Mme Chantal Boisselle, représentante des parents au secondaire, et Chantale T. Renaud

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général  
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint  
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes  
Mme Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information  
M. Éric Lafrance, directeur par intérim du Service des ressources matérielles  
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire  
M. Daniel Drouin, coordonnateur du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes  
Mme Catherine Giroux, conseillère en communication au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 10.

06-CC-2011-2012

**DEUX ENSEIGNANTS DU CFP JACQUES-ROUSSEAU – 2<sup>E</sup> PLACE AU DÉFI DES CHEFS – FÉDÉRATION CULINAIRE CANADIENNE**

**CONSIDÉRANT** que madame Anie St-Pierre et monsieur Jean-François Renaud ont obtenu la deuxième place lors de la compétition de la Fédération culinaire canadienne, *Le défi des chefs*, qui avait lieu à Plantagenet en Ontario;

**CONSIDÉRANT que** ces honneurs témoignent des grandes qualités de madame Anie St-Pierre et de monsieur Jean-François Renaud telles que leur professionnalisme, leur grand contrôle, la maîtrise de leur métier, leur créativité et leur esprit d'équipe;

**CONSIDÉRANT que** l'objectif de la Fédération Culinaire Canadienne est de réunir les chefs et cuisiniers à travers le Canada par un commun dévouement à l'excellence professionnelle;

**CONSIDÉRANT que** les honneurs reçus par madame St-Pierre et monsieur Renaud contribuent au rayonnement du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau, de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Francine Chabot :

**QUE** le Conseil des commissaires félicite et honore madame Anie St-Pierre et monsieur Jean-François Renaud en leur remettant un certificat de mérite officiel.

**Adoptée à l'unanimité**

07-CC-2011-2012

**CEA ANTOINE-BROSSARD POUR LE PROGRAMME FRANÇAIS + / PRIX PARTENAIRE INSTITUTIONNEL OU COMMUNAUTAIRE – SOIRÉE DES MÉRITES ET DES PRIX FRANCO PUB**

**CONSIDÉRANT** que mesdames Danielle Jean, Katherine Audet, Marie-France Surprenant, Myriam Côté, Sandra Kemerly, Caroline Comeau et messieurs Marc Côté et Jean Pelletier ont été honorés pour le Programme *Français +* lors de la Soirée des Mérites et des prix Francopub tenue en mars dernier, dans le cadre de la Francofête 2011;

**CONSIDÉRANT que** ces membres du personnel de la commission scolaire ont reçu l'un des quatre prix visant à reconnaître l'importance accordée à l'apprentissage du français par les personnes immigrantes, soit celui dans la catégorie *Partenaire institutionnel ou communautaire*;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

**CONSIDÉRANT que** ces honneurs témoignent des grandes qualités de ces membres du personnel telles que l'engagement, le dynamisme, la passion et le professionnalisme;

**CONSIDÉRANT que** le programme *Français +* s'adresse aux jeunes issus de l'immigration, dont la langue maternelle n'est pas le français, et qui souhaitent poursuivre leurs études secondaires;

**CONSIDÉRANT que** ces honneurs reçus par ces membres du personnel contribuent au rayonnement du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard, de la Commission scolaire Marie-Victorin et de l'école publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Colette Larose :

**QUE** le Conseil des commissaires félicite et honore mesdames Danielle Jean, Katherine Audet, Marie-France Surprenant, Myriam Côté, Sandra Kemerly, Caroline Comeau, représentée par M. Jean Pelletier, et monsieur Marc Côté en leur remettant un certificat de mérite officiel.

**Adoptée à l'unanimité**

08-CC-2011-2012

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
  - 1.1 Activité de reconnaissance
    - 1.1.1 Deux enseignants du CFP Jacques-Rousseau – 2<sup>e</sup> place au *Défi des chefs* – Fédération culinaire canadienne
    - 1.1.2 CEA Antoine-Brossard pour le Programme Français + / *Prix partenaire institutionnel ou communautaire* – Soirée des Mérites et des prix Francopub
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2011
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2011 ajournée au 6 septembre 2011
4. Parole aux élèves
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
  - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 7.1 Comité consultatif du transport des élèves
  - 7.2 Autorisation pour un appel d'offres en communication d'une durée de 5 ans
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
11. Affaires du Service des ressources financières
12. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 12.1 Octroi de contrat – réparation et réfection de pavage d'asphalte
  - 12.2 Octroi de contrat – travaux de nettoyage spécialisé après sinistre
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
  - 15.1 Protecteur de l'élève
  - 15.2 Refus de la misère
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Parole aux commissaires représentant les parents
19. Ajournement ou clôture de la séance

09-CC-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
23 AOÛT 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Sorin Sterescu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2011 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

10-CC-2011-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
23 AOÛT 2011 AJOURNÉE AU 6 SEPTEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2011 ajournée au 6 septembre 2011 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

Aucun élève n'a pris la parole.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 18 août 2011 au 22 septembre 2011.

11-CC-2011-2012

**COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT DES ÉLÈVES**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque commission scolaire doit instituer un Comité consultatif de transport des élèves;

**CONSIDÉRANT** que la composition de ce comité est déterminée par règlement du gouvernement (Règlement sur le transport des élèves);

**CONSIDÉRANT** que l'article 2 de ce règlement prévoit que ce comité est notamment composé de deux commissaires de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner ces deux commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Michelle Laguë :

de **DÉSIGNER** les deux (2) commissaires suivantes pour siéger au Comité consultatif du transport des élèves pour l'année scolaire 2011-2012 :

- Chantale T. Renaud
- Lise Paquette

**Adoptée à l'unanimité**

12-CC-2011-2012

**AUTORISATION POUR UN APPEL D'OFFRES EN COMMUNICATION  
D'UNE DURÉE DE 5 ANS**

**CONSIDÉRANT** que l'article 46 du Règlement sur les contrats de services d'un organisme public stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

**CONSIDÉRANT** que ce même article prévoit que, dans le cadre d'un contrat à exécution sur demande, le dirigeant de l'organisme public ne peut toutefois autoriser un contrat dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 5 ans;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour les services de communication est un contrat à exécution sur demande et vient à échéance le 31 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres public en octobre 2011 afin de retenir un soumissionnaire pour une durée de deux ans, avec possibilité de renouveler le contrat annuellement jusqu'à un maximum de trois années portant la durée maximale du contrat à 5 ans pour la durée totale du contrat;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux de prévoir, dans l'appel d'offres public qui sera lancé, une possibilité de renouveler le contrat annuellement jusqu'à un maximum de trois années, sous réserve de l'intérêt de chaque partie et de l'autorisation des instances visées, portant ainsi la durée maximale du contrat à 5 ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** la durée totale du prochain contrat de services de communication préparé par le Service des ressources matérielles soit valide pour une durée maximale de 5 ans, soit un contrat de 2 ans, avec une possibilité de renouvellement annuel jusqu'à un maximum de trois renouvellements, selon l'intérêt de chaque partie;
- 2° **QUE** le Service des ressources matérielles soit conséquemment autorisé à publier un appel d'offres public dont le contrat prévu est d'une durée maximale de 5 ans, incluant tout renouvellement.

**Adoptée à l'unanimité**

13-CC-2011-2012

**OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION ET RÉFECTION DE PAVAGE D'ASPHALTE**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire a recours à des prestataires de services pour la réparation et la réfection de pavage d'asphalte des bâtisses de son parc immobilier;

**CONSIDÉRANT** la possibilité que le montant des dépenses relatives à la réparation et à la réfection de pavage d'asphalte dépasse 500 000 \$ au cours des deux prochaines années;

**CONSIDÉRANT** que l'article 5.3.2.3 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la Commission scolaire établit que « pour tout contrat relatif à des travaux de construction d'un montant de 100 000 \$ et plus, le recours à la concurrence par appel d'offres public est requis »;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public pour établir un partenariat avec un

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

prestataire de services spécialisé en réparation et en réfection de pavage d'asphalte;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que six (6) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Michel Gervais :

- 1° **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à l'établissement d'un partenariat avec un prestataire de services pour la réparation et la réfection de pavage d'asphalte des bâtisses du parc immobilier de la Commission scolaire soit octroyé à « Les pavages et terrassements St-Bruno inc. » pour un montant approximatif de 417 900 \$, pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 octobre 2013, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 septembre 2011 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat à exécution sur demande et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

14-CC-2011-2012

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE NETTOYAGE SPÉCIALISÉ APRÈS SINISTRE**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire a recours à des prestataires de services pour des travaux de nettoyage spécialisé lorsqu'un sinistre se produit dans l'une de ses bâtisses;

**CONSIDÉRANT** la possibilité que le montant des dépenses relatives aux travaux de nettoyage spécialisé après sinistre dépasse 500 000 \$ au cours des trois prochaines années;

**CONSIDÉRANT** que l'article 5.3.2.3 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la Commission scolaire établit que « pour tout contrat relatif à des travaux de construction d'un montant de 100 000 \$ et plus, le recours à la concurrence par appel d'offres public est requis »;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public pour établir un partenariat avec un

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

prestataire de services en travaux de nettoyage spécialisé après sinistre pour l'ensemble des bâtisses de son parc immobilier;

**CONSIDÉRANT** que dix (10) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que six (6) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Roch Dumont :**

- 1<sup>o</sup> **QUE** le contrat à exécution sur demande relatif à l'établissement d'un partenariat avec un prestataire de services pour des travaux de nettoyage spécialisé après sinistre pour l'ensemble des bâtisses du parc immobilier de la Commission scolaire soit octroyé à « Polygon Canada inc. » pour un montant approximatif de 38 058,60 \$, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 octobre 2014, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 septembre 2011 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2<sup>o</sup> **QUE** le directeur intérimaire du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat à exécution sur demande et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'est traité.

15-CC-2011-2012

**PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

**CONSIDÉRANT** que le protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte relativement à la distribution des collations aux élèves qui souffrent d'allergie et d'intolérances alimentaires (dossier MV260411-127);

**CONSIDÉRANT** le *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève* adopté par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 23 mars 2010;

**CONSIDÉRANT** que l'article 7.4 de ce règlement édicte que « le protecteur de l'élève doit, dans un délai de trente (30) jours de la réception de la demande du plaignant, donner au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui proposer les correctifs qu'il juge appropriés »;



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

16-CC-2011-2012

**CONSIDÉRANT** que le protecteur de l'élève a transmis son avis écrit au Conseil des commissaires concernant la plainte déposée;

**CONSIDÉRANT** que le protecteur de l'élève considère, après enquête et analyse, que la plainte est non fondée;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nicole Leblanc:

**QUE** le Conseil des commissaires prenne acte de l'avis écrit en date du 22 septembre 2011 du protecteur de l'élève, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

**REFUS DE LA MISÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Journée mondiale du « Refus de la Misère » est décrétée par l'ONU et a lieu annuellement le 17 octobre;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs organismes du territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin se mobilisent afin de tenir des activités pendant le mois d'octobre 2011;

**CONSIDÉRANT** que des animateurs et animatrices de services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire organisent certaines activités de sensibilisation dans des écoles secondaires de la Commission scolaire Marie-Victorin avec la participation de la Table ITINÉRANCE Rive-Sud (T.I.R.S.) ;

**CONSIDÉRANT** que des élèves de la Commission scolaire Marie-Victorin participeront à la Nuit des Sans-abri qui aura lieu le 21 octobre 2010 à partir de 18 h 30 au 700, rue Préfontaine, Longueuil;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin a pour rôle de supporter la dynamique locale;

**CONSIDÉRANT** la participation de la Commission scolaire Marie-Victorin lors d'activités durant la semaine du Refus de la misère;

**CONSIDÉRANT** l'apport de la Commission scolaire Marie-Victorin dans la mise en place de conditions visant le refus de la misère;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin proclame son refus de la misère;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :**

**QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin appuie les organismes participants dans leur initiative de mobilisation des forces vives du territoire dans cette campagne de Refus de la Misère;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

**QUE** le Conseil des commissaires adopte la proclamation « Refus de la misère » :

- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux enfants qui manquent d'énergie pour apprendre parce qu'ils manquent de nourriture à la maison;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux parents qui manquent de ressources pour arriver à remplir leurs responsabilités correctement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes et aux familles incapables de se loger convenablement;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant la détresse de celles et de ceux qui n'arrivent pas à se trouver un travail suffisamment payant pour s'assurer une vie décente;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les injustices qui sont faites aux personnes seules ou aux personnes handicapées qui sont laissées pour compte et qui sont exclues de la vie sociale normale;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant les préjugés qui sont véhiculés par les discours de certains médias, par les gestes de certains gouvernements ou par les paroles de certains de nos concitoyens;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant des politiques ou des programmes qui enfoncent davantage les personnes dans la précarité ou la détresse économique;
- Refuser la misère, c'est s'indigner devant le fait que des milliers de personnes perdent leur dignité de citoyennes et de citoyens parce que leurs droits fondamentaux sont bafoués;
- Refuser la misère, c'est poser des gestes quotidiens dans nos milieux de vie qui changent vraiment le cours des choses pour les personnes les plus vulnérables;
- Refuser la misère, c'est reconnaître et supporter les efforts que font les personnes démunies pour améliorer leur sort;
- Refuser la misère, c'est se mobiliser toutes et tous devant l'injustice et devant l'exclusion de nos frères et sœurs;
- Refuser la misère, c'est refuser de baisser les bras tant qu'il y aura des personnes dont la dignité et la qualité de vie seront menacées par la pauvreté et l'exclusion.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Trois commissaires ont pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS**

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 35.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2011

